

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2017-24 du 28 septembre 2017 portant cessation de fonctions à l'Établissement français du sang

NOR : SSAX1730657S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-2 et R. 1222-8;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2015-02 du président de l'Établissement français du sang du 12 janvier 2015 nommant M. Pierre TIBERGHIEU aux fonctions de directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang exercées par M. Pierre TIBERGHIEU à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 28 septembre 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS